



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Négociations dans la Construction :

L'Alliance obtient une majorité absolue pour chacun des 27 métiers, spécialités ou occupations.

Montréal, le jeudi 4 mars 2010 - L'Alliance syndicale de la construction, formée par le **Conseil provincial du Québec des métiers de la construction – International**, la **CSD Construction**, la **CSN-Construction** et le **Syndicat québécois de la construction (SQC)**, a rallié six sections locales affiliées à la FTQ-construction, pour la négociation des clauses particulières reliées à ces métiers.

L'Alliance syndicale représente maintenant avec ces sections locales près de 80 % de l'ensemble des travailleurs de l'industrie de la construction.

Les sections locales qui ont accepté de se rallier à l'Alliance sont :

Le **local 1** des carreleurs; le **Local 3** des mécaniciens en protection-incendie et frigoristes; le **local 791-G** des grutiers; le **local 2366** des poseurs de système intérieurs, revêtements souples et parqueteurs-sableurs pour le métier de poseur de revêtements souples; le **local 1676** et la **FIPOE** monteurs de lignes et électriciens.